

EDITO

Dans sa chanson « la centenaire », la québécoise Lynda Lemay évoque tous les changements plus ou moins bénéfiques qu'une femme a connus au cours de sa longue vie. Comme elle, qui n'a jamais relaté toutes les évolutions connues en quelques décennies dans le mode de vie, dans la société, dans les progrès technologiques ?

Les moyens de communication écrits et oraux ont, eux aussi, très nettement profité de ces progrès. Parallèlement à nos besoins croissants d'être informés, leur développement est, bien sûr, lié à ces innovations. Ainsi, les informations ont circulé plus vite grâce à la presse écrite et aux inventions successives du télégraphe, du téléphone, de la radio. A une époque plus récente, la télévision a connu un succès fulgurant ; aujourd'hui, plus de 95% des foyers dans le monde en sont équipés. La dernière innovation, sans doute la plus marquante, est Internet, formidable surgissement des technologies nouvelles. Les échanges instantanés à l'échelle de la planète changent la valeur de l'information.

Cette ère de la communication nous apporte un nouveau moyen d'échange bien différent de ce que nous avons, il y a une vingtaine d'années. Le numérique remplace le contact direct, la lettre, la conversation téléphonique. Que nous le voulions ou non, dans un avenir proche, les ordinateurs feront, sans doute,

partie de nos équipements familiaux au même titre que l'électroménager. L'informatique risque bien de devenir l'outil indispensable pour assurer les démarches administratives, financières ou commerciales. Si nous pouvons regretter qu'il enferme parfois l'individu dans le monde dangereux du virtuel, nous pouvons aussi le reconnaître comme étant un fabuleux moyen de connaissance. Ce prodigieux moyen d'échange permet encore à la personne isolée de rester en contact avec le monde extérieur.

Convaincus qu'Internet peut apporter beaucoup pour notre commune et ses habitants, nous avons souhaité travailler à la création du nouveau site dès que nous l'avons pu. Il sera visible dans quelques jours et vous pourrez le découvrir à l'adresse :

www.ville-martigneferchaud.fr

Toutefois, si nous sommes persuadés de l'intérêt de ce nouveau mode de communication pour les martignolais et les visiteurs extérieurs de la région, il ne se substituera pas, pour autant, aux autres moyens d'échange déjà existants dans la commune. Par sa simplicité et sa qualité, l'accueil téléphonique et physique en mairie reste primordial dans nos relations. La création de ce site

ne vient pas remplacer les services existants mais vient plutôt en complément de ceux-ci. Aujourd'hui, il propose de vous tenir informés et facilite vos démarches. Demain, il pourra, peut-être, vous offrir un espace d'expression et d'échange à travers un forum ou un espace de petites annonces.

Cet outil vise, avant tout, la mise en valeur de la richesse de notre commune, de son potentiel, de sa qualité de vie. Il sera le reflet de Martigné, ville active dans laquelle nous aimons vivre.



Marie-Paule Després
Commission information, communication

**Prochaine
parution :
Lundi 26 avril**

PRATIQUE

► **MAIRIE : 02 99 47 90 25**

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

► **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

02 99 47 83 12 (Sandrine DORGÈRE)

Ouverture Lundi : 9h-11h ; Mardi : 16h-18h

Mercredi : 10h-12h et 14h-16h ;

Vendredi : 10h30-12h et 16h30-17h30 et Samedi : 10h30-12h30.

► **FOYER JEUNES « LE SKWATT » :**

06 15 19 79 41 ou 02.99.47.86.75 (Françoise DAYER)

Ouverture du Lundi au Vendredi de 14h à 18h30 et 2 soirées par semaine jusqu'à 23h.

► **CENTRE AÉRÉ : 02 99 47 80 05**

Ouverture tous les mercredis. Du 12 au 23 avril

► **SYNDICAT D'INITIATIVE :**

02 99 47 84 37

Ouverture le mercredi de 14h à 16h, le vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

E-mail : si.martigne-ferchaud@wanadoo.fr

► **DÉCHETTERIE :**

Ouverture le lundi : 14h-18h, le jeudi : 13h30-17h30 et le samedi : 8h30-12h30

► **CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON :**
(Jean-Claude BLOUIN)

Le 1^{er} lundi du mois de 15h à 17h à la Mairie (sur rendez-vous au 02 99 43 74 07)

► **ARCHITECTE CONSEIL :**

(Laurent MANNEHEUT)

Le vendredi 9 avril de 10h à 12h à la Maison des Permanences sur rendez-vous au 02 99 47 90.25.

► **PERMANENCES MSA :**

JANZÉ : (6 rue du Docteur Doux)

Ouverture les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Accueil sur RDV le vendredi matin

RETIERS : (Mairie de RETIERS) le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 12h

► **MISSION LOCALE :**

Contact à la Maison du Développement à Retiers (02 99 43 64 87)

► **ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.A.S.S. :**

(Michelle POUSSIER)

Tous les jeudis de 9h à 12h à la Maison des permanences (sur rendez-vous au 02 99 47 57 80)

► **POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES :**

(Point Information Jeunesse)

Tous les mercredis de 16h à 18h au Centre Culturel « La Salorge » - La Guerche de Bretagne

► **CONSEILLER SOCIAL EN GÉRONTOLOGIE :**

(Madame HELEINE)

Le 2^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne et le 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Retiers.

► **MÉDECIN C.H.S.P. :**

1 lundi sur 2 (après-midi) à la Mairie de Retiers ou de Janzé.

► **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :**

Tous les mardis de 14h à 16h à la maison des permanences.

► **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :**

La Guerche-de-Bretagne : Tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h (sauf vacances scolaires) au centre social.

Retiers : Tous les mardis de 14h à 16h à la mairie.

Châteaubriant : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

► **C.R.A.M. DE BRETAGNE :**

Le 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h à 12h et de 14h à 16h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne (sur rendez-vous au 0 821 10 35 35).

► **MAISON MÉDICALE DE GARDE :**

02 99 43 44 45

12, rue Louis Pasteur – 35240 RETIERS

Semaine : 20h à 24h

Week-end : Samedi à partir de 12h jusqu'à dimanche 24h. Après 24h appeler le 15.

► **PHARMACIE DE GARDE :**

Pour connaître les pharmacies de garde, composez le : **32 37**

► **GENDARMERIE :**

Brigade de Retiers : 02 99 43 51 05

Brigade de La Guerche : 02 99 96 22 26

Fin des permanences PACTARIM



Les permanences d'information sur les aides à l'habitat animées par le PactArim, qui se déroulaient le 2^{ème} mardi de chaque mois à la Maison du Développement à Retiers, ne sont plus assurées en 2010.

En effet, la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées a décidé d'étudier la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce dispositif permettra, sous certaines conditions, d'attribuer des aides financières majorées pour améliorer ou restaurer un logement ou bâtiment vacant. Ce travail a été confié au CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires), organisme spécialisé dans les politiques d'amélioration de l'habitat.

Le dispositif à mettre en place est actuellement en phase d'étude et devrait être opérationnel à compter du printemps prochain. Le CDHAT animera des permanences dès la mise en place de l'animation de l'OPAH.

Toutefois, afin de ne pas interrompre totalement ce service, les personnes souhaitant obtenir des informations sur les aides pour améliorer leur logement peuvent prendre contact avec le CDHAT au numéro suivant :

Tél/Fax : 02.99.38.13.40.

Le Pass Foncier

Le Pass Foncier donne la possibilité aux familles ayant des revenus modestes de devenir propriétaires. Ce dispositif permet un achat en deux temps : le logement d'abord et le terrain ensuite.

Qui peut en bénéficier ?

- Être primo-accédant de sa résidence principale,
- Respecter des conditions de ressources : tranches de revenu fiscal de référence du prêt à taux zéro
- Et bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités locales.

Quels en sont les avantages ?

- Une acquisition différée du foncier ou le remboursement différé d'une partie du financement : Le PASS-FONCIER® ;
- Un avantage fiscal : T.V.A à 5,5% sur la construction ;
- Un avantage financier : sur le territoire du Pays de la Roche aux Fées, la Communauté de communes a mis en place des aides reposant sur des critères dépendants du projet immobilier, des conditions de ressources et de la composition du ménage ;
- Un portage foncier du terrain pendant 18 à 25 ans ou un prêt avec un différé de remboursement de 25 ans maximum ;
- La majoration du Prêt à taux Zéro ;
- En cas de chômage, décès, invalidité : une sécurisation
 - a) Garantie de rachat
 - b) Garantie de relèvement

Comment ça marche ?

Le Pass Foncier permet de différer l'acquisition du foncier pendant toute la période de remboursement des prêts souscrits pour la construction ou l'acquisition du logement neuf. Ce différé peut atteindre 25 ans maximum. Grâce au 1% logement, le Pass Foncier finance le portage foncier.

Un accompagnement personnalisé vous est donné par votre organisme 1% logement CIL / CCI pour un service global : analyse de la faisabilité de votre projet, montage financier.

Téléchargez le dossier de demande de subvention Pass Foncier sur le site de la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » (www.cc-rocheauxfees.fr) ou à la Communauté de communes (Maison du Développement - 16 rue Louis Pasteur - Retiers).

Les immeubles menaçant ruine

Issues d'une législation très ancienne, relatives à la sécurité publique, les procédures relatives au péril permettent au maire de prescrire au propriétaire les travaux à effectuer ou la démolition pour remédier au péril, voire, en cas d'urgence, de faire procéder aux travaux provisoires pour garantir la sécurité, lorsque le péril est grave et imminent.

Il s'agit de procédures prévues par les articles L 511-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation. Elles s'appliquent lorsque l'état d'un bâtiment (fondation, pavage, mur, bâtiment ou partie de bâtiment) menace la sécurité publique.

Ces procédures sont exclusivement de la compétence du Maire qui doit obligatoirement les initier lorsqu'il a connaissance d'un danger.

Elles s'appliquent dès que le danger se manifeste que ce soit sur le domaine public comme sur le domaine privé (plancher, plafond d'un logement).

Suivant l'urgence, le Maire peut utiliser la procédure de péril imminent ou la procédure de péril non imminent.

► Dans le cas d'un péril imminent le Tribunal Administratif saisi par le Maire nomme un expert qui évalue le risque et indique les travaux nécessaires. En cas de non exécution de ceux-ci, les travaux peuvent être réalisés d'office aux frais du propriétaire par la commune.

► Dans un péril non imminent, une procédure contradictoire permettant au propriétaire de faire valoir ses observations est engagée dès connaissance du désordre tel que prévue par les articles R 511-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation. Le maire prend ensuite un arrêté de péril non imminent qui peut être déferé au Tribunal Administratif. En cas de non exécution, les travaux peuvent être réalisés d'office aux frais du propriétaire par la ville.

En cas de nécessité, le Maire peut interdire le logement à l'habitation et limiter ou interdire en tout ou partie l'accès aux lieux recevant du public.

Dans certains cas, la mise en oeuvre de la procédure de péril peut entraîner, pour le propriétaire, l'obligation de relogement ou de participation aux frais de relogement (Articles L 521-1 et 521-3 du CCH).

Distribution du journal mensuel

Le mois dernier, nous avons confié la distribution du journal n°13 à la société Adrexo chargée de le déposer dans toutes les boîtes aux lettres. Si, pour diverses raisons, vous n'en avez pas pris connaissance, n'hésitez pas à venir le récupérer en mairie. Merci de nous prévenir de toute anomalie observée dans la distribution au niveau de votre quartier ou de votre village.

Site internet recherche de photos

Pour maintenir l'intérêt du site Internet de la commune, il sera indispensable de l'actualiser régulièrement. Pour qu'il soit le reflet du dynamisme de Martigné, nous aurons sans cesse besoin de renouveler les photos. Certains de vos clichés peuvent être intéressants pour agrémenter les pages. C'est pourquoi nous nous permettons de solliciter toutes celles et ceux qui accepteraient de les prêter en mairie, qu'ils soient, sous forme numérique ou sur papier.

Sur le plan juridique, nous nous engageons à respecter les règles de la propriété intellectuelle.

Repas du CCAS : Erratum

Dans le précédent journal, une erreur de date a été commise dans l'annonce du repas du CCAS. Ce rendez-vous annuel aura bien lieu le dimanche 18 avril 2010 à la salle des Maîtres beurriers.

Nous profitons de cette correction pour rappeler :

- le coût du repas :

► 7,50 € pour les plus de 70 ans,

► 15 € pour les moins de 70 ans



Commémoration du 8 mai 2010



A l'occasion du 65ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 et du 70ème anniversaire de l'Appel du général de Gaulle, une cérémonie particulière se déroulera le **dimanche 9 mai 2010, à partir de 11h00, place du Souvenir.**

Lors de la commémoration traditionnelle aux monuments aux morts, un hommage sera rendu au soldat américain, Harry Earnshaw, inhumé le 5 août 1944, route de Coësmes à Martigné-Fd.

Cette cérémonie se prolongera par l'inauguration à 11 h 45 de la « rue des Résistants 1940-1945 », en remplacement de la rue Valaise, et de la pose de la plaque à la mémoire des gendarmes déportés qui sera fixée sur l'ancienne caserne de gendarmerie au n° 1 de cette même rue.

L'association Military Vehicle Conservation Group (MVCG) de Bretagne participera à cette manifestation avec plusieurs véhicules militaires américains de la Seconde Guerre mondiale.

La municipalité invite la population à se joindre à cette matinée de mémoire.

Une exposition ayant pour thème « DE LA RESISTANCE A LA DEPORTATION 1940-1945 » sera présentée du 4 au 9 mai 2010, salle Sévigné.

Allo Parlons d'Enfants

L'Association Des Amis Les Rochers crée un service d'écoute téléphonique anonyme et gratuit assuré par des spécialistes de l'enfance.

L'Association Des Amis Les Rochers accompagne depuis 50 ans des enfants et des jeunes en difficultés relationnelles, sociales et familiales et favorise leur réintégration par le biais de structures spécialisées. Elle apporte également son soutien aux familles et aux professionnels qui entourent ces enfants au quotidien.

Allo Parlons d'Enfants, service téléphonique d'écoute créé depuis le 04 janvier 2010, propose anonymement d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter les familles et les professionnels de l'enfance rencontrant des questionnements, des inquiétudes ou une situation conflictuelle vis-à-vis d'un jeune.

Horaires du service :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 20h.
- Mercredi de 10h à 20h.
- Samedi de 10h à 14h.

Allo Parlons d'Enfants - Association Des Amis Les Rochers
59 rue de Rennes - 35830 BETTON
Tél : 02.99.55.22.22 - Site Internet : www.parlonsdenfants.fr

Libre en fête

La Fabrique du Libre, association installée début 2009 à Martigné-Ferchaud, organise plusieurs activités à l'occasion de Libre en Fête, événement national visant à promouvoir les logiciels libres. Ces derniers librement diffusables et modifiables sont donc gratuits.

Libre en fête regroupe une centaine d'événements dans toute la France, dont deux à Martigné-Ferchaud : une « install party » organisée à la médiathèque le samedi 20 mars. C'est un moment où chacun/e peut apporter son ordinateur pour y installer un système libre GNU/Linux (type Ubuntu).

Il n'est pas nécessaire de supprimer les autres systèmes d'exploitation (type Windows), mais c'est tout à fait possible !

Le deuxième événement est un atelier de bricolage le samedi 27 mars à Broc'Arts de 16h à 19h, la recyclerie martignolaise, afin de « rhabler son ordinateur ». Chaque personne pourra apporter son PC afin de le décorer, c'est-à-dire de sortir les éléments de la tour pour en faire un objet créatif, original et esthétique.

Cet atelier de bricolage pourra être renouvelé chaque samedi, sur inscription. En parallèle de cette partie matérielle, des conseils et astuces pourront être donnés sur GNU/Linux, afin d'aider chaque personne à passer sous ce système libre, gratuit, et qui permet d'éviter virus et chevaux de Troie.

Atelier de bricolage avec la Fabrique du Libre, samedi 27 mars de 16h à 19h, à la recyclerie Broc'Arts.

Pour toute information, contactez Jean-François ou Sarah au 09 53 46 39 22 ou par courriel : gepeto@du-libre.org.

Site internet : <http://la-fabrique-du-libre.org> et <http://martigne-du-libre.org>

Trophées INPI de l'innovation 2009 en Bretagne: Fun Fishing récompensé !



Les PME qui inscrivent la propriété industrielle dans leur stratégie de développement ont de meilleures performances économiques que les autres. C'est cette dimension que l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) distingue chaque année à travers ses Trophées de l'innovation en récompensant notamment des PME-PMI pour leur politique en matière d'innovation et de propriété industrielle.

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

Félicitations à l'entreprise Fun Fishing, représentée par Franck MARTIN, récompensée dans la catégorie « éveil », qui fabrique et commercialise des appâts et du matériel de pêche à la ligne.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Le Skwatt, l'espace des jeunes, des projets plein la tête...

Les vacances de février ont été actives au Skwatt. Les jeunes, accompagnés du service technique de la commune ont vidé les caves en vue de les aménager en espace de stockage. Ce qui leur a permis ensuite un réaménagement de leur local. Le Service technique a également abattu les vestiges de bétons encore présents dans la cours. Les jeunes disposent maintenant de plus d'espace à l'extérieur comme à l'intérieur.

Avec REAJ (le Réseau des Espaces d'Animation Jeunesse) durant 2 jours, 8 jeunes ont participé à un atelier graffiti au gîte de la Grez à Senonnes. Avec les jeunes de Retiers, Janzé, le Theil et Essé, ils ont travaillé à la bombe sur des panneaux, une de leurs réalisations est exposée au Skwatt.



Le refuge à papillons...

Deux journées de chantier sur le refuge à papillons de Taillepie ont été organisées. Lors de la première journée, les jeunes et les résidents du foyer de vie se sont retrouvés pour nettoyer le refuge de tous papiers et plastiques polluants le site. Equipés de gants, pelles et brouettes, ils ont ensuite transporté le mâchefer sur l'entrée du refuge en vue de niveler le terrain pour aménager un espace d'observation et de détente. Le travail fut récompensé par les crêpes cuisinées par l'équipe de vie de maison. La deuxième journée étant placée sous le signe de la pluie et du vent, les activités de la journée se sont déroulées autour de l'alimentation des animaux le matin, puis de la cuisine des gaufres et des jeux l'après-midi. Les jeunes sont toujours présents au rendez-vous pour passer la journée à Taillepie, ils y sont accueillis chaleureusement par les résidents et l'équipe d'encadrantes. Le refuge prend forme et le projet poursuit son avancée...

Durant les vacances les jeunes ont également participé à une sortie Space laser à Rennes, à une soirée film au Skwatt et à un atelier Home Déco, animé par Christèle Ghislain, où chacun a pu réaliser son tableau sur le thème de New-York.

Pour l'été 2010, un nouveau projet se dessine, le Skwatt se délocalise tout le mois de juillet. Afin de profiter au mieux de l'extérieur et d'aller au plus près des jeunes, le Skwatt sera situé dans le local voile à l'étang. De nombreuses animations seront proposées sur le site pour permettre aux jeunes à partir de 12 ans de se retrouver et de pratiquer des activités communes.

Parents et jeunes, vous êtes invités à l'**Assemblée Générale** de l'Asso du Skwatt qui aura lieu le **vendredi 26 mars à 20h30 à la maison des permanences**. Ce sera un moment pour échanger sur les projets passés et à venir et pour partager ensemble le dessert.

Rappel : Le Skwatt est ouvert à tous les jeunes à partir de 12 ans, l'adhésion est de 13 € pour l'année scolaire. Les jeunes intéressés pour rejoindre le groupe sont invités à venir au Skwatt durant les heures d'ouverture.

Un nouvel espace pour le groupe de toponymie

Le groupe de toponymie qui étudie les noms de lieux a déjà réalisé deux brochures :

La première intitulée « Recueil des lieux-dits... » s'intéresse aux noms de nos villages et la seconde « Chemins d'histoire » présente l'origine des rues et des places de Martigné. Sans doute, avez-vous eu l'occasion de les voir en vente, soit au Syndicat d'Initiative, soit à l'occasion des forums du commerce et des associations. Peut-être même les avez-vous acquises ?

Dernièrement, les membres du groupe ont choisi de partager plus largement leur passion et de porter à la connaissance de tous le résultat de leurs recherches. C'est pourquoi, vous pourrez lire, de temps à autre, un document d'histoire sur le journal mensuel. Ce mois-ci, ils nous présentent un artiste italien que nous aurons plaisir à découvrir dans l'article qui suit.

Nous remercions les membres du groupe de toponymie qui nous offrent l'explication de notre passé.

Odorico : un célèbre mosaïste à Martigné



Du 2 avril 2009 au 3 janvier 2010, le musée des Champs Libres à Rennes a présenté une exposition sur la famille Odorico à l'origine de multiples mosaïques dans de nombreuses villes de l'Ouest. Martigné-Ferchaud est l'une d'entre elles.

La famille Odorico, originaire de la province du Frioul, en Italie du nord, fut son pays en crise à la fin de XIXème siècle. Isidore (1845-1912) et Vincent Odorico, frères de la première génération, s'installent à Rennes en 1882. Associés, ils développent un mode de production de mosaïque à grande échelle, fondé sur un procédé original, la pose par inversion. Après la Première Guerre mondiale, la seconde génération, Vincent (1879-1934) et Isidore (1893-1945), fils d'Isidore, élèvent la mosaïque artisanale au rang d'œuvre d'art, dans un style Art déco. L'entreprise est florissante et des succursales sont ouvertes à Nantes, Angers et Dinard. Isidore Odorico, décède en 1945. A partir de cette date, la mosaïque industrielle prendra le pas sur la mosaïque artisanale.



Si vous n'avez pas eu l'occasion de parcourir cette exposition, vous aurez toujours le plaisir d'admirer le savoir-faire de ces véritables artistes italiens sans quitter le centre de Martigné. Les motifs les plus remarquables sont à découvrir à la mairie : il suffit de lever les yeux pour admirer le magnifique ornement autour de l'horloge et lorsque vous entrez dans la maison commune, vous ne pouvez éviter les armoiries de la ville minutieusement reproduites sur le sol du sas d'entrée, par le célèbre mosaïste en 1927, date de la construction de l'édifice. Avant la réhabilitation du rez-de-chaussée en 1994, le couloir principal était recouvert d'un véritable tapis en mosaïque.

Une autre empreinte plus modeste mais indélébile, laissée par Odorico, est toujours visible au n° 4 de la rue Emile-Bridel. Ce local commercial abritait il y a de nombreuses années, la boucherie Pointeau, dont l'enseigne est parfaitement reproduite sur le seuil de son étal, décor également appelé « paillason » dans la profession.



ZOOM sur...

Association Harmonie Florale



L'art floral a fait ses premiers pas en octobre 2004 au côté du Syndicat d'Initiative. Pour la saison 2005/2006 l'art floral a décidé de voler de ses propres ailes et de créer sa propre association sous le nom d'Harmonie Florale.

Les cours sont donnés par Solange SALAUN animatrice diplômée du DAFA (Diplôme d'Animation Florale Artistique), juge national, démonstratrice, participant à des expositions, des concours et spectacles d'art floral.

Solange a obtenu plusieurs prix nationaux. En 2009, elle a obtenu le 2ème prix associatif aux Florales de Nantes.

L'association a déjà participé à plusieurs expositions.

- Mai 2007, 1ère expo rue de Gourden à Martigné
- Mars 2008, 2ème expo à la foire de Retiers
- Mai 2008, participation au forum de Martigné
- Mars 2010 expo et démonstration à la foire de Retiers

Le 11 et 12 Décembre 2010 nous avons le projet d'une exposition art floral et peinture à la salle des Maîtres Beurriers.

Au début 2004/2005, le montant de l'adhésion était de 112 € pour 8 cours (33 personnes).

Pour la saison 2009/2010, nous avons 65 adhérents dont 1 homme venant des communes suivantes : Eancé, Forges la Forêt, Chelun, La Rouaudière, Brain sur les Marches, Pouancé, La Prévière, Villepôt, Soudan, Châteaubriant, Tréffieux, Fercé, Bais, Availles sur seiche, Etrelles, Essé, Retiers, Coesmes et Martigné.

Cette année, l'adhésion est de 70 € pour 8 cours (1 par mois).

Les cours ont lieu le jeudi : 14h à 16h, 16h30 à 18h30 et 19h à 21h

Le vendredi : 10h à 12h, 14h à 16h et 17h à 19h

Les personnes intéressées par la saison 2010-2011 peuvent s'inscrire à partir du 4 juillet 2010 en appelant le 06 24 87 11 57.

Le Bureau

CALENDRIER Les Temps Forts

MARS

Mercredi 24 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Samedi 27 : Soirée APEL Primaire / Collège - Espace des Maîtres Beurriers

Lundi 29 : UTL - Salle Sévigné

Mercredi 31 : Thé Dansant Martignolais - thé dansant - Espace des Maîtres Beurriers

AVRIL

Mercredi 14 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Samedi 17 : Comité des Fêtes - Loto - Salle Omnisports A. Bréal

Dimanche 18 : Repas CCAS - Espace des Maîtres Beurriers

Jedi 22 : Atelier Mémoire - Maison des Permanences

Mercredi 28 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

MAI

Vendredi 1er : Palet Martignolais - Concours Régional (journée) - Mille Club ou Salle de Sports

Lundi 03 : UTL - Salle Sévigné

Vendredi 07 : Thé Dansant Martignolais - thé dansant - Espace des Maîtres Beurriers

Dimanche 09 : Commémoration du 8 mai

Mercredi 12 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Dimanche 16 : A.L.C.M. - Braderie / vide grenier

TEA TIME

With the approach of spring come thoughts of the garden. Bare branches of shrubs cry out for pruning, the debris of winter is an accusation of neglect and the urge to scoop it all up and make a bonfire becomes almost irresistible. But spare a thought for Article 84 of the law of 13 July 1992. This statute bans the burning of garden refuse in open air, so bag up the leaves and set them aside to moulder down, and take all the material that needs burning off to the déchetterie.

Still on the subject of regulations, a new law came into force 1 January 2010. This requires that owners and keepers of dogs in categories 1 and 2 must undergo an approved training course and obtain a certificate of competence, in addition to complying with a number of other requirements. Category 1 dogs are defined as attack dogs not registered in the Pedigree book (LOF) and include American Staffordshire terriers and mastiffs. 2nd category dogs are defined as guard and defence dogs included in the LOF, to which are added Rottweilers, registered or otherwise. The association Pas Si Bête, at L'Enhaut 35640 Forges la Foret, can provide information on the regulations and approved training for the handlers aptitude certificate.

You may recall that 2009 was a census year for Martigne Ferchaud along with all the communes of under 10,000 inhabitants. INSEE, the institution which compiles and analyses the

census statistics, released figures in January this year which indicate a small fall in the population between 1999 and 2007. These figures are extrapolated from the population surveyed in 2007. The official results of the 2009 census will not be released until January 2012. However, preliminary figures provided to the Mairie by INSEE in December 2009 indicate that the population was in fact 2,650 at the last census.

A new double taxation treaty between France and the UK comes into force in April. Under the new treaty France, rather than England, will be able to levy Capital Gains Tax on UK properties owned by people resident in France. However, this is not all bad news as if you have owned the property for over 5 years the French system applies a reduction of 10% per year for each year thereafter. This means that if you have owned the UK property for more than 15 years there is no French CGT to pay.

One of the few certainties in life is tax and declaration forms for 2009 income will be dropping in our post boxes during April and May. Everyone will receive a form 2042, but if any part of your income comes from outside France you will also need form 2047 for that part of your income. If you have pension income taxable in France, not UK national or local government pensions, the household will receive an allowance of 10% between 368 Euro and 3,606 Euro. If you are in a couple and one of you is over 65 the bandings are increased by 2,276 Euro if your income is below 14,010 Euro or 1,138 Euro if the income is between 14,010 Euro and 22,590 Euro. Tax under 61 Euro is not collected.

Tax bands for 2009 will be:	
0 - 5,875 Euro	0%
5,875 - 11,720 Euro	5.5%
11,720 - 26,030 Euro	14%
26,030 - 69,783 Euro	30%
69,783 Euro +	40%

Official conversion rates for declaring wealth tax are yet to be released.

If, in spite of your best efforts to fill your garden with plants and flowers to attract bees, you have noticed a decline in their numbers it is hardly surprising. Up to 30% of bee colonies were lost in France during 2008. This has not gone unnoticed by the government and a three year project has been launched to provide additional habitat for bees and other pollinators. Some 250km of roadside will be seeded with pollinator friendly species to improve habitat and scientists will evaluate pollen and honey composition to decide whether these flowering corridors are having a positive impact on bee survival. If the project is successful, 12,000km of non-motorway roads will be seeded to become «<nectar corridors>>. As the Ecology Secretary, Chantal Jouanno, says, this «<also means ensuring our survival>>».

The long, and unusually cold winter, has perhaps made us think of improving the insulation of our houses. For many years the preferred method has been to install layers of rock wool. As we all know, laying rock wool is not something to be taken lightly, as contact with the fibres can create serious skin irritation. Today we have a number of more ecological alternatives. These include materials, both modern and traditional. Materials such as, compressed wood fibre, cellulose, cork, hemp, linen fibre, sheep wool, duck feathers, recycled cotton, straw and reed panels. Most of these materials are produced right here in Europe so do not generate major amounts of CO2. Think improved insulation, think locally produced materials.

You can now create your own online secure storage for copies of vital documents such as passports or identity cards. The free service is available at www.mon.service-public.fr where you click on «<Mon espace confidentiel>> and follow the instructions to create your account. Files must be in PDF format and not larger than 500kb in size and can be accessed from wherever you are, so no more need to keep photocopies in case of theft or loss.

